ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 247

présenté par M. Lurel

ARTICLE 27

- I. Supprimer l'alinéa 2.
- II. En conséquence, supprimer l'alinéa 5.
- III. En conséquence, à l'alinéa 6, substituer aux mots :

« 1° du I »

les mots:

« au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'un alinéa inutile : les dispositions législatives n'ont pas besoin d'intertitre.